



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU PETR SUD LOZERE

Séance du 9 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac, sous la présidence de Monsieur Daniel BARBERIO.

MEMBRES PRÉSENTS :

Les titulaires : Daniel BARBERIO, Pierre BONNET, Henri COUDERC, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Chantal HUC, Sylvette HUGUET, Sylvette HUGUET, René JEANJEAN, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Michel REYDON, Flore THEROND

Les suppléants : Jean-Max ANDRE, Martine BOURGADE, David FLAYOL

EXCUSES :

Les titulaires : Stéphan MAURIN

Les suppléants : Marie-Thérèse CHAPELLE, Gérard PEDRINI

Equipe : Sylvain LHUILLIER, Delphine BENARD

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Le président expose à l'assemblée du conseil syndical les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023,

Vu la délibération du conseil syndical n°2023-04-16 en date du 4 Avril 2023 approuvant le budget principal 2023,

Le conseil syndical examine le compte administratif 2023 qui s'établit comme suit :

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 11
Absents :
Procuration :
Nb suffrage exprimés : 12
Contre :
Absentions :
Pour : 12
Nul :

2024-4-7
09/04/2024

Date de convocation
02/04/2024

Date d'affichage
02/04/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le

Et publication du

libelle	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats reportes	158 115,71	0	3 313,68	0	161 429,39	0
opérations exercice 2023	483 134,36	485 655,49	3 389,52	1 008,49	486 523,88	486 663,98
totaux	641 250,07	485 655,49	6 703,2	1 008,49	647 953,27	486 663,98
résultat clôture	155 594,58		5 694,71		161 289,29	0

Le conseil syndical reconnaît la sincérité et arrête les résultats présentés.

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Daniel BARBERIO, le président, quitte la séance et Chantal HUC est élue présidente de séance à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

ADOpte, à l'unanimité des présents, le compte administratif 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

Fait à Florac,
 Le président, Daniel BARBERIO

